

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE**  
**2<sup>e</sup> assemblée publique du conseil d'administration, 30 avril 2004**

Procès-verbal de la deuxième (2<sup>e</sup>) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 30 avril 2004 à 10h50, à la salle du conseil de la MRC de Maskinongé.

**PRÉSENCES :**

M. Michel Angers	Représentant, Développement social et communautaire
M. Jean-Pierre Ayotte	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
Mme France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Jean-Yves Laforest	Représentant, Éducation et main-d'œuvre
M. André Landry	Maire, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
Mme Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
Mme Jocelyne Elliott Leblanc	Mairesse, Ville de Louiseville
M. Fernand Lajoie	Représentant de M. Yves Lévesque, maire, Ville de Trois-Rivières
M. Jean-Denis Leduc	Représentant, Enseignement supérieur et R&D
M. Marcel P. Marchand	Préfet, MRC des Chenaux
M. Jules Paquin	Préfet, MRC de Mékinac
M. Raynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Christian Savard	Représentant, Industrie, commerce et développement coopératif
M. Claude Trudel	Représentant, Agroalimentaire et forêt

**ABSENCES :**

Mme Hélène Arseneau	Représentante, Loisir, culture et tourisme
M. Ernest Awashish	Grand-Chef du Conseil de la nation Atikamekw
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :**

Mme Denise Béchar	Agente de communication, CRÉ
M. Jean Morasse	Directeur général, CRÉ
M. Claude Pinard	Député de Saint-Maurice

Le président de la CRÉ, monsieur André Landry, préside l'assemblée.

**VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum, monsieur André Landry, président, souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/04-05-02-17

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION de monsieur Jules Paquin, appuyé par madame Lise Landry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre du 2 avril 2004
  - 2.1 Suivis
3. Correspondance
4. Points d'information
  - 4.1 Présentation des officiers
  - 4.2 Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique
5. Fonds de diversification : répartition
6. Forum régional « Briller parmi les meilleurs »
  - 6.1 État de situation

- 6.2 Participants
- 7. Règlements généraux : adoption
- 8. Transfert des ressources humaines du CRDM : décision
  - 8.1 État de situation
  - 8.2 Directeur général
- 9. Questions diverses
  - Période de question
- 10. Calendrier des rencontres
- 11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-02-18

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (2 AVRIL 2004)**

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Diamond, appuyé par monsieur Reynald Périgny, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 2 avril 2004 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Suivis**

En lien avec des éléments de correspondance, une réponse a été acheminée au Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées, précisant que la CRÉ a maintenu le statu quo quant au soutien apporté aux différentes tables sectorielles, et ce, jusqu'à ce que les orientations de la CRÉ en matière de soutien à la concertation soient déterminées et que la contribution de chacune des tables sectorielles au développement régional soit évaluée.

D'autre part, suite à la correspondance ayant trait à la reconduction de l'Entente spécifique en développement social, la résolution suivante a été adoptée.

Résolution relative  
à l'Entente spécifique en développement social

- CONSIDÉRANT la volonté des partenaires du Consortium en développement social, auquel prenait part le Conseil régional de développement de la Mauricie, de poursuivre l'Entente qui prenait fin au 31 mars 2004;
- CONSIDÉRANT que cette Entente s'appuie sur des comités locaux de développement social;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ ne peut prendre aucun engagement tant que l'entente de gestion avec le gouvernement du Québec n'est pas signée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Angers, appuyé par monsieur Claude Trudel,

- de manifester, aux partenaires du Consortium en développement social, notre intention de reconduire l'Entente spécifique en développement social selon les termes établis dans l'entente qui prenait fin au 31 mars 2004;
- que cette éventuelle reconduction soit valide pour un horizon prenant fin en octobre 2005, moment où viendra à terme l'Entente cadre de développement de la région de la Mauricie;
- et qu'elle devienne effective à la suite d'une évaluation favorable de l'Entente spécifique faite sur la base d'une évaluation, réalisée par les élus locaux, du travail accompli par les comités locaux de développement social.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par ailleurs, une réponse à la correspondance reçue du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Mauricie a permis de préciser que la décision relative au fait que le secteur de la main-d'œuvre n'ait pas de siège en propre au sein de la CRÉ s'appuie sur des contraintes associées au nombre restreint de sièges octroyés à la société civile, et ne reflète aucunement un manque d'intérêt pour le développement de la main-d'œuvre. On entend maintenir des liens étroits avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail, notamment dans le cadre du processus menant au premier Plan quinquennal de développement de la Mauricie.

**CA/04-05-02-19****CORRESPONDANCE**

Dépôt des lettres suivantes :

- La CRÉ a reçu, en copie conforme, la résolution pour le maintien des Cégeps, qu'adoptait, en assemblée régulière, le conseil d'administration du Cégep de Trois-Rivières le 31 mars 2004. Cette résolution a été transmise par le Cégep au ministre de l'Éducation, le 5 avril 2004.
- Par correspondance, en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, le Forum Jeunesse de la Mauricie sollicite une rencontre avec la CRÉ dans le but de convenir d'une collaboration en vue de l'élaboration du Plan quinquennal de développement régional. En réponse, le 14 avril 2004, le président de la CRÉ signale que le Plan quinquennal ne sera pas réalisé à court terme puisqu'il a été convenu de laisser courir l'Entente cadre jusqu'à échéance. Il précise que les jeunes seront assurément mis à contribution pour la confection du Plan quinquennal.
- Au nom de la Table sectorielle Enfance - famille, le Regroupement des centres de la petite enfance 04-17 signale, dans une lettre datée du 6 avril 2004, son intérêt à demeurer actif au sein de la nouvelle CRÉ, et à poursuivre les activités prévues à son plan d'action. En réponse, le 14 avril 2004, le président de la CRÉ signale que les orientations en matière de soutien à la concertation ne sont pas encore prises. Une ouverture quant au soutien au secteur Enfance – famille se laisse toutefois entrevoir.
- Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs avise, en date du 16 avril 2004, que les résultats du processus d'analyse des projets soumis au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) devraient être livrés aux comités des priorités des villes et MRC dans la semaine du 3 mai 2004.

**CA/04-05-02-20****POINTS D'INFORMATION****Présentation des officiers**

Le président, monsieur André Landry, présente les officiers qui ont été nommés lors de la première rencontre du comité exécutif de la CRÉ.

- Monsieur Réjean Gaudreault, 1<sup>er</sup> vice-président
- Monsieur Michel Angers, 2<sup>e</sup> vice-président
- Madame Jocelyne Elliott Leblanc, secrétaire
- Madame Hélène Arseneau, trésorière

**Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique**

Plus de 150 personnes ont participé aux audiences publiques qui se tenaient les 15 et 16 avril 2004. La Mauricie a été la première région du Québec à accueillir la Commission. Ces premières audiences se sont déroulées avec succès et, à cet égard, monsieur André Landry remercie le personnel de la CRÉ dont le travail a contribué à ce succès.

Monsieur Réjean Gaudreault signale que monsieur Elzéar Lepage aurait souhaité être présent à l'assemblée pour souligner ce succès. Monsieur Lepage étant hospitalisé, il est convenu qu'un mot de prompt rétablissement lui soit acheminé.

**CA/04-05-02-21 FONDS DE DIVERSIFICATION : RÉPARTITION**

Monsieur Jean Morasse présente deux scénarios pour la répartition, dans les territoires, de l'enveloppe résiduelle du Fonds de diversification économique de la Mauricie. Ces scénarios proposent une répartition paramétrique et en fonction de différents indicateurs économiques.

Résolution relative  
à la répartition du Fonds de diversification économique

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder au transfert, dans les territoires, du solde du Fonds de diversification économique de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT les différents scénarios présentés et la difficulté, pour la CRÉ, de retenir l'une ou l'autre de ces propositions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Savard, appuyé par monsieur Jean-Yves Laforest,

- qu'un montant minimal de 65 000 \$ soit attribué à chacun des six territoires, c'est-à-dire Ville de Trois-Rivières, Ville de Shawinigan, Ville de La Tuque, MRC de Maskinongé, MRC des Chenaux et MRC de Mékinac;
- que les membres du comité exécutif de la CRÉ tiennent une rencontre avec les maires et les préfets de ces Villes et MRC afin de revoir les scénarios proposés, trouver une solution et émettre une recommandation à la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/04-05-02-22 FORUM RÉGIONAL « BRILLER PARMIS LES MEILLEURS »****État de situation**

Monsieur André Landry signale que la CRÉ est étroitement associée à l'organisation du forum qui se tiendra le 30 mai 2004, à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, secteur Grand-Mère. Il rappelle les grands thèmes qui feront l'objet de discussions et souligne que ce sera l'occasion, pour le citoyen, de s'exprimer sur ces enjeux.

En septembre prochain, les présidents des CRÉ rencontreront le premier ministre pour dresser le bilan des forums régionaux, en prévision du forum national d'octobre 2004. Monsieur Landry avise qu'il y aura une conférence de presse le 5 mai, à la Maison de la région, en présence de monsieur Pierre Shedleur, coprésident des forums.

**Participants**

Le président rappelle que la période d'inscription pour participer au forum en tant que citoyen se termine le 30 avril. Il y aura 65 personnes sélectionnées de façon aléatoire à partir des inscriptions enregistrées à cette échéance.

Par ailleurs, la CRÉ doit procéder à l'invitation de 65 élus et leaders socio-économiques. Ces personnes sont choisies sur la base des représentations qu'on retrouve à la CRÉ et au forum régional de la société civile qui regroupe une vingtaine de secteurs. Une liste de ces représentations a d'ailleurs été remise aux administrateurs.

**CA/04-05-02-23 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX : ADOPTION**

Les membres de la CRÉ ayant pris connaissance du projet de règlements généraux, monsieur Jean Morasse avise des changements à apporter à l'article 12.2 concernant les

règles de remplacement. Suite aux directives émises par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, un député de l'Assemblée nationale peut être remplacé par un représentant. Par ailleurs, on attribue également une possibilité de remplacement au représentant socio-économique. Ces changements se traduisent donc ainsi :

#### 12.2.4 *Représentant socio-économique*

Un représentant socio-économique peut être remplacé par un représentant de son collège électoral dans la mesure où ce remplacement ne contrevient pas à la loi 34 sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

#### 12.2.6 *Député de l'Assemblée nationale*

Un député de l'Assemblée nationale peut être remplacé par un représentant.

### Résolution relative aux règlements généraux de la CRÉ

CONSIDÉRANT la nécessité de doter la CRÉ de règlements généraux;

CONSIDÉRANT que ces règlements généraux doivent être établis dans le respect de la loi 34 sur le ministère du Développement économique et régional;

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Elliott Leblanc, appuyée par monsieur Marcel P. Marchand, que la CRÉ adopte les règlements généraux tels que présentés, avec les modifications précédemment énoncés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-02-24

### **TRANSFERT DES RESSOURCES HUMAINES DU CRDM : DÉCISION**

#### **Employé(e)s**

#### Résolution relative aux employé(e)s de la CRÉ

CONSIDÉRANT les mandats attribués à la CRÉ et le travail à effectuer pour accomplir ces mandats;

CONSIDÉRANT que la CRÉ en est à sa première année d'opération et qu'elle n'est pas en mesure, pour l'instant, d'évaluer ses besoins de personnel en fonction des tâches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par monsieur Jean-Denis Leduc,

- que la CRÉ procède à l'embauche des employé(e)s en place pour l'exercice en cours, soit du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005, et ce, avec les conditions d'embauche qui prévalent actuellement;
- et qu'elle procède, d'ici au 31 mars 2005, à l'évaluation des employé(e)s.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Directeur général**

Monsieur André Landry signale que la CRÉ souhaite afficher le poste de directeur général.

### Résolution relative au directeur général de la CRÉ

CONSIDÉRANT que la CRÉ est une nouvelle organisation et que le poste de directeur général est un poste clé pour le fonctionnement et les orientations de la CRÉ;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Landry, appuyée par monsieur Marcel P. Marchand,

- que le directeur général du Conseil régional de développement de la Mauricie, monsieur Jean Morasse, soit le directeur général intérimaire de la CRÉ pour une période de trois mois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004, et ce, avec les conditions d'embauche qui prévalent actuellement;
- qu'au cours de cette période, la CRÉ procède à l'affichage du poste de directeur général et ce, via une firme indépendante.

Madame Jocelyne Elliott Leblanc demande le vote sur cette proposition.

Le vote se fait à mains levées. Résultats : 12 pour, 2 contre.

### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame Elliott Leblanc tient à signaler qu'il lui apparaît prématuré de procéder ainsi puisque les orientations de la CRÉ, nécessaires à une prise de décision, ne sont pas clairement établies.

**CA/04-05-02-25**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucun sujet n'est abordé à cet item de l'ordre du jour.

Cependant, à ce moment-ci de l'assemblée, les membres de la CRÉ ont accueilli les commentaires du public et répondu aux questions qui leur ont été adressées.

**CA/04-05-02-26**

### **CALENDRIER DES RENCONTRES**

Le conseil d'administration n'a pas statué sur le calendrier des rencontres devant se tenir au cours de la prochaine année.

La prochaine assemblée publique de la CRÉ aura lieu le 18 juin 2004, probablement à compter de 10h00. L'endroit reste à déterminer.

**CA/04-05-02-27**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Marcel P. Marchand, l'assemblée est levée à 11h55.

---

André Landry  
Président

---

Jocelyne Elliott Leblanc  
Secrétaire